

**Compte rendu de Séance**  
**du Conseil Municipal du 26 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars, à **20 heures 38**, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 27

Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 2

---

**L'ordre du jour est le suivant :**

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 février 2018
1. Désignation de conseillers municipaux pour siéger aux commissions élargies de Val d'Europe Agglomération
2. Adoption du Compte de Gestion 2017
3. Adoption du Compte Administratif 2017
4. Vote du Budget Primitif 2018
5. Fixation des taux de fiscalité 2018
6. Vote des subventions aux associations 2018
7. Désignation d'un titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories
8. Don de matériel à l'association « la voix de Santo Amaro »
9. Soutien à l'association régionale du judo Santiago Nord du Cap vert
10. Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle dans le cadre de subvention au handball Club Val d'Europe
11. Tableau des emplois
12. Rectification d'une erreur matérielle - Cession de la ferme des célestins
13. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 21 22.22 du CGCT.

**Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Monsieur Denis GAYAUDON, Adjoint au Maire, en tant que secrétaire de séance.

**VOTE : Approuvée à l'unanimité**

**0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 février 2018.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 février 2018.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **23**

CONTRE : **2**

ABSTENTION : **2**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

## 1. Désignation de conseillers municipaux pour siéger aux commissions élargies de Val d'Europe Agglomération.

### Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission de son ancien Président (cumul de mandat) et à l'entrée des communes de Villeneuve-le-comte et Villeneuve-Saint-Denis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au sein de l'agglomération, le Val d'Europe Agglomération (VEA) a connu récemment une restructuration de sa gouvernance et de ces organes politiques.

Dans cette perspective, VEA a décidé de créer 9 commissions thématiques d'étude dont voici les intitulés :

- Finances
- Aménagement
- Travaux et Transition Ecologique
- Transports
- Développement économique, Tourisme et emploi
- Sport
- Culture
- "Vie familiale (dont RAM)"
- "Vie sociale (dont CSI, gens du voyage)"

Celles-ci seront déclinées selon les thématiques abordées, et élargies avec la désignation de conseillers municipaux pour chacune des thématiques.

Le VEA propose :

- D'inviter les Maires à participer à chaque commission, comme ce qui était déjà pratiqué.
- De préciser que chaque Vice-Président ayant reçu délégation dans la thématique concernée en est membre, et rapporteur.
- De demander au Maire de chaque commune de «flécher» deux conseillers communautaires par commission pour y siéger.
- De demander au Conseil Municipal de chaque commune de désigner **deux conseillers municipaux par commission** pour y siéger. Il est suggéré de désigner parmi eux, l'élu délégué à la thématique au sein de la commune.

Finances	Mme Micheline BARO	M. Mickaël BODIER
Aménagement	Mme Yasmina BOUMEDINE	M. Mickaël BODIER
Travaux et Transition Ecologique	M. Luc CHEVALIER	Mme Aurore CAPDEVILA
Transports	Mme Aurore CAPDEVILA	Mme Dominique BRUNEL
Développement économique, Tourisme et emploi	M. Benoit GUILLAUME	M. Francis TSARAMANANA
Sport	M. Henri PEREZ	Mme Micheline BARO
Culture	M. Benoit GUILLAUME	Mme Yasmina BOUMEDINE
Vie familiale (dont RAM)	Mme Noura BELLILI	Mme Amina HAMADEH
Vie sociale (dont CSI, gens du voyage)	Mme Noura BELLILI	Mme Amina HAMADEH

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de nommer 2 conseillers municipaux par commission correspondant au total à 18 sièges.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **23**

CONTRE : **2**

ABSTENTION : **2**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

**2. Adoption du Compte Gestion 2017.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Compte de Gestion de l'exercice 2017 retrace l'exécution de Budget Communal de l'exercice 2017, effectué par le Comptable Public.

Le Compte de Gestion prend en compte le résultat à la clôture de l'exercice 2016, la part affectée à l'investissement de l'exercice 2017, le résultat propre de l'exercice 2017 et le résultat de clôture de l'exercice 2017.

Les résultats constatés sont les suivants :

<b>Section</b>	<b>Résultat de clôture de 2016</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2017</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture de 2017</b>
Investissement	-1 268 843,71	0,00	295 801,76	-973 041,95
Fonctionnement	1 898 130,68	0,00	1 588 189,03	3 486 319,71
<b>Total</b>	<b>629 286,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 883 990,79</b>	<b>2 513 277,76</b>

Le Compte de Gestion est annexé à la délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion de l'exercice 2017, présenté par le Comptable Public.

Arrivée de Madame Stéphanie PEREZ à 21h28

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **23**

CONTRE : **4**

ABSTENTION : **0**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

**3. Adoption du Compte Administratif 2018.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Compte Administratif 2017 retrace l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2017 effectué par l'Ordonnateur.

Il doit être conforme au Compte de Gestion du Comptable Public.

Il retrace dans la balance générale par section, les dépenses et les recettes de l'exercice, les reports de l'exercice N-1 ainsi que l'éventuelle affectation au compte 1068 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Section	Reports de l'exercice 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats cumulés au 31/12/2017
Fonctionnement	1 898 130,68	14 392 068,04	15 980 257,07	3 486 319,71
Investissement	-1 268 843,71	3 791 163,51	4 086 965,27	-973 041,95
<b>TOTAL</b>	<b>629 286,97</b>	<b>18 183 231,55</b>	<b>20 067 222,34</b>	<b>2 513 277,76</b>

Les Restes-à-Réaliser 2017 (RAR) sont de :

- 867 937,29 € en dépenses d'investissement
- 574 452,55 € en recettes d'investissement

Ils seront intégrés dans le Budget Primitif 2018.

Le Compte Administratif est annexé à la délibération d'adoption.

De plus, un tableau récapitulant les actions de formations des élus financées par la commune doit être annexé au Compte Administratif, conformément au dernier alinéa de l'article 73 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 (codifié à l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter, sans la présence de Monsieur le Maire :

- le Compte Administratif de l'exercice 2017,
- l'annexe C1.2 « Actions de formation des élus au 31/12/2017 ».

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

POUR : **22**

CONTRE : **4**

ABSTENTION : **0**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEXE C1.2 :

POUR : **24**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **2**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants**

#### **4. Vote du Budget Primitif 2018.**

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Budget Primitif des collectivités territoriales doit être voté avant le 15 avril de chaque année.

La décision de voter le Budget Primitif à fin mars permet au Conseil Municipal d'intégrer les résultats de l'exercice 2017 constatés lors de l'adoption du Compte Administratif 2017.

Les résultats de l'exercice 2017 sont reportés au Budget Primitif 2018 sur les rubriques suivantes :

- R002 : 2 219 793,02 € (résultat de fonctionnement reporté)
- D001 : -973 041,95 € (résultat d'investissement reporté)
- 1068 : 1 266 526,71 € (affectation en dotation de fonds de réserve)

Il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif 2018 (document ci-annexé) comme suit :

- Section de fonctionnement : 18 677 193,02 €
- Section d'investissement : 7 480 979,26 €

Départ de Madame Amina HAMADEH à 22h13

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **23**

CONTRE : **4**

ABSTENTION : **0**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

**5. Fixation des taux de fiscalité 2018.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

La municipalité a la volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2018.

Le produit fiscal 2018 attendu est donc le suivant :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Bases 2018 Prévisionnelles	Produits 2018 estimés
Taxe d'habitation	18,83 %	18,83 %	7 612 720	1 433 475
Taxe Foncière propriétés bâties	41,11 %	41,11 %	22 777 000	9 363 625
Taxe Foncière propriétés non bâties	44,40 %	44,40 %	74 100	32 900
			<b>Total :</b>	<b>10 830 000</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les taux proposés ci-dessus.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **27**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**6. Vote des subventions aux associations 2018.**

**Rapporteurs : Monsieur Servais YAHOUEDEOU / Monsieur Henri PEREZ**

Chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'attribution de subventions aux associations qui en ont fait la demande. Ces subventions servent à financer une partie du fonctionnement des associations. Parfois, elles financent aussi la pratique du haut niveau pour certaines associations sportives.

Pour l'exercice 2018, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations citées dans l'annexe B1.7 « Subventions versées dans le cadre du vote du budget », comme stipulé à l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter l'annexe B1.7 « Subventions versées dans le cadre du vote du budget »

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ASSOCIATION PAR ASSOCIATION (sauf le Handball Club du Val d'Europe) :

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

*Précision pour la subvention de l'association Handball Club du Val d'Europe – 2 abstentions – résultat : unanimité des votants.*

**7. Désignation d'un titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre de la loi relative à la diffusion de spectacles au sein d'une collectivité, et vu l'ordonnance n°45-2339 ; relative aux spectacles, modifié par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, relative aux spectacles qui définit et régleme la profession d'entrepreneurs de spectacles, il y a lieu de solliciter la licence d'entrepreneur de spectacles de 1ere catégorie pour les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour des représentations publiques, ainsi que la licence d'entrepreneurs de spectacles de 3<sup>ème</sup> catégorie relatives aux diffuseurs de spectacles ayant la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles.

Considérant que dans le cadre de ses activités, la Commune de Serris est amenée à organiser, plus de six représentations par an, la désignation d'un titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles est nécessaire.

Compte-tenu que les licences d'entrepreneurs de spectacles vivants sont délivrées pour une durée de trois ans, et que la dernière attribution a été effective en 2015, la demande de renouvellement des licences doit être effectuée avant le 9 avril 2018. Une délibération désignant le titulaire des licences doit être obligatoirement jointe à cette demande.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation de Monsieur le Maire en tant que titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**8. Don de matériel à l'association « la voix de Santo Amaro ».**

**Rapporteur : Madame Virginie HOARAU**

« La voix de Santo Amaro » est une association régie par la Loi 1901, dont les actions sont orientées vers la communauté capverdienne.

La Commune, dans le cadre de sa mission de service public, souhaite faire bénéficier l'association « La voix de Santo Amaro » du matériel dont elle se sépare.

En l'occurrence, il s'agit de donner quatre lits achetés en 2000 pour l'ouverture de la crèche « les 1001 Bulles ». Ces lits de par un usage ciblé à des enfants âgés de moins de 9 mois sont rapidement inadaptés et demandent leur retrait (manipulation, stockage).

Ainsi, au cours des dernières années, des lits permettant le couchage des enfants de 10 semaines à 18 mois ont été achetés. Ces 4 lits sont désormais inutilisés et obsolètes en France car la production est interrompue.

Ce don représente la somme approximative de 1 200€.

Il s'agit à travers la rédaction d'une convention de formaliser ce don de matériel. Il sera en direction d'un hôpital pour le service de pédiatrie, situé dans la ville de TARRAFAL.  
Le retrait et le transport du matériel sont pris en charge par l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la donation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POUR : 27**

**RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.**

**9. Soutien à l'association régionale du judo Santiago Nord du Cap Vert.**

**Rapporteurs : Monsieur Servais YAHOUDEDOU**

Pour rappel :

En 2016, la Ville a soutenu un petit garçon cap verdien lourdement handicapé. Cet élan de solidarité a permis l'organisation d'une manifestation le 26 mars 2016 à la Maison Communale des Quatre Saisons pour collecter des fonds afin d'acquérir un fauteuil roulant pour William.

Forts de cette expérience, tous les acteurs ont souhaité donner une autre dimension à cette initiative en améliorant le quotidien d'un groupe d'enfants.

La Ville a pris contact auprès de l'Association Régionale du Judo Santiago Nord du Cap Vert dont la vocation est d'accompagner 80 jeunes pour la plupart démunis et vulnérables dans la pratique du judo.

L'objectif de l'association est de doter ses adhérents en équipements sportifs et de se munir d'outils administratifs pour en assurer la logistique (ex : kimonos, matériel informatique ...).

L'objectif de la Ville est de collecter l'ensemble de ces besoins sans générer de coûts supplémentaires pour la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de formaliser cette action sous la forme d'une convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POUR : 27**

**RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.**

**10. Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle dans le cadre de subvention au Handball Club du Val d'Europe.**

**Rapporteur : Monsieur Henri PEREZ**

Selon la loi, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé à 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Les relations entre la Ville et l'association du Handball Club Val d'Europe s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs, qui donne lieu à la signature de la convention d'objectifs, jointe à la présente note.

Cette convention aura une durée de 3 ans.

Cette convention n'assure pas à l'association contractante le versement d'une subvention régulière pendant la durée de 3 ans de ces dernières, mais fixe les objectifs réciproques à respecter dans le cas du vote d'une subvention par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de subvention accordée à l'association du Handball Club Val d'Europe.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**11. Mise à jour du tableau des emplois.**

**Rapporteur : Madame Stéphanie PEREZ**

Il est proposé une mise à jour du tableau des emplois dans le cadre du recrutement d'un agent de police municipale et d'une réussite à concours.

Il est proposé la création des emplois suivants :

- 1 emploi de gardien-brigadier à temps complet
- 1 emploi de rédacteur à temps complet

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour de ce tableau des emplois.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**12. Rectification d'une erreur matérielle – Cession de la ferme des célestins.**

**Rapporteurs : Monsieur le Maire / Monsieur Denis GAYAUDON**

Dans le cadre de la cession de la ferme des Célestins, le Conseil Municipal, par délibération du 29 juin 2015, a procédé au déclassement de plusieurs parcelles du domaine public vers le domaine privé, sans mentionner l'obligation de procéder à la désaffectation des parcelles.

Par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a confirmé le déclassement du domaine public et de la vente des parcelles relative à la cession de la ferme des célestins. Constatant que les parcelles ont été effectivement désaffectées de tout service public, il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle.

Il est proposé au Conseil Municipal de rectifier cette erreur matérielle et :

- de procéder à la désaffectation des parcelles B1319, B1401, B1397, B1399, puis à leur déclassement du domaine public ;
- d'approuver de nouveau la cession de la « Ferme des Célestins » à la « Maison du Cil » ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**



### 13. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

<b>Date de la décision</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant en € TTC</b>
02/01/2018	Contrat de service pour les logiciels Concerto Opus et Concerto Mobilité avec la société Arpège	8 335,36 €
02/01/2018	Contrat d'entretien et de maintenance des installations téléphoniques des sites distants avec la société Mazenq	3 127,20 €
08/01/2018	Marché à procédure adaptée n°2017-12 relatif aux prestations d'analyses microbiologiques conclu avec la société ABIOLAB-ASPOSAN	sans minimum et maximum 10 000 € HT
31/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association de La Terre à la Lune pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
31/01/2018	Convention d'utilisation d'équipement sportif pour l'association ATEC MLV pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
31/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association Toile E Moi pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
02/02/2018	Convention d'utilisation du gymnase Olympe de Gouges et du Dojo en faveur de l'association Aïkibudo Kajo Yoseikan pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
06/02/2018	Convention d'utilisation de la salle des Charmilles en faveur de l'association CREA'RELAX pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
09/02/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Serris Val d'Europe Savate du 30 juin au 2 juillet 2018	A titre gracieux
12/02/2018	Convention de prestation de service pour la conférence "La musique dans le développement du jeune enfant" avec la société Musique et Santé le 11 avril 2018	743,00 €
12/02/2018	Convention de mise en œuvre de séances d'éveil musical et corporel en direction des Assistants Maternels et des enfants lors des ateliers du RAM communal avec l'association ADEM	1 580,00 €
12/02/2018	Convention d'utilisation du gymnase Olympe de Gouges en faveur du comité de Seine-et-Marne de Basketball pour les 16 et 17 février 2018	A titre gracieux
13/02/2018	Convention pour l'intervention d'une psychosociologue pour le RAM communal auprès des assistants maternels avec l'entreprise FAINE pour 4 interventions de mars à décembre 2018	2 100,00 €
13/02/2018	Convention pour l'intervention d'une psychosociologue pour le personnel du service petite enfance avec l'entreprise FAINE pour 21 interventions de mars à décembre 2018	11 000,00 €
13/02/2018	Avenant n°1 au Mapa n°2015-02 intitulé "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la vidéo protection urbaine" conclu avec le cabinet d'études GIORDANNA INGENIERIE	12 000 € HT
14/02/2018	Convention d'utilisation du stade des Marmousets II en faveur de l'association Val d'Europe Spiders pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
15/02/2018	Contrat de prestation pour la collecte et la remise du courrier par La Poste du 26 février au 31 décembre 2018	1 504,80 €
16/02/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Tambours Parleurs pour l'année 2017/2018	A titre gracieux

21/02/2018	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Rugby Club du Pays de Meaux pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
21/02/2018	Convention d'utilisation d'équipement culturel en faveur de l'association Kham et Léon pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
05/03/2018	Convention de mise à disposition de la Maison des associations « Equinoxe » en faveur de l'association Image'In Serris pour des conférences les 2 et 3 juin 2018	A titre gracieux
05/03/2018	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur de l'association de Baseball - Cheerleading du Val d'Europe le 18 mars 2018	A titre gracieux
06/03/2018	Convention de prestation de service relative à l'animation d'ateliers créatifs "FIMO" dans le cadre des NAP avec l'association Leeloooh Création pour l'année scolaire 2017-2018	8 800,00 €

**Questions diverses :**

Aucune

---

**La séance est levée à 22h46**

**Affiché le 29 mars 2018**